



## Résumé

Par intimidation sur le plan collectif (community-wide intimidation), on entend une ambiance générale où règnent la peur, le silence et l'absence de coopération avec la police et le système de justice pénale, dans une communauté ou un quartier à haut taux de criminalité et de violence. Les recherches sur le sujet la distinguent de l'intimidation sur le plan personnel (individual-level intimidation), où des stratégies pour inspirer la peur et des menaces sont dirigées vers une personne ou un petit groupe de personnes en particulier à la suite d'un incident. Les écrits sur l'intimidation sur le plan personnel sont certes nombreux, mais l'intimidation sur le plan collectif est peu traitée. Malgré les nombreux témoignages sur cette forme d'intimidation, il y a actuellement très peu d'information fiable sur sa prévalence et son ampleur dans les communautés du Canada et ailleurs.

Pour expliquer les causes de l'intimidation sur le plan collectif, les études invoquent le manque de contrôle social informel dans les communautés marginalisées, le règne de la loi du silence dans les bandes de rue et les stéréotypes selon lesquels toute personne liée à une bande de rue est extrêmement violente. Au moment de décider si elles dénonceront un incident à la police, les victimes et les témoins se demanderont si les avantages de le faire l'emportent sur les conséquences, notamment le risque de représailles.

Pour ce qui est des mesures à mettre en œuvre pour remédier à l'intimidation sur le plan collectif, les spécialistes proposent différentes solutions : initiatives d'information et de sensibilisation auprès des résidents, création de canaux de communication sûrs entre les membres de la communauté et la police, services policiers de proximité, stratégies judiciaires axées sur la communauté, injonctions au civil visant les activités des personnes liées à des bandes de rue et collaboration entre les organisations à l'échelle du quartier. Les études ne mentionnent toutefois que quelques exemples, principalement des États-Unis et du Royaume-Uni, malheureusement pour la plupart peu étudiés et dont les répercussions sur la communauté ont été peu évalués. L'analyse la plus exhaustive concerne le programme Making WAVES au Royaume-Uni, qui vise à soutenir les victimes et les témoins de différentes façons. Une évaluation du programme a révélé des résultats prometteurs et démontré l'importance de la collaboration entre les organisations auprès des membres de la communauté. Au Canada, et plus particulièrement à Ottawa, les efforts se sont concentrés sur les campagnes d'information et de sensibilisation auprès des résidents et sur la sûreté de la communication entre les résidents et la police. De façon générale, l'incidence de ces initiatives sur les communautés a été peu étudiée et évaluée.

En général, il y a un manque criant de connaissances sur l'intimidation des résidents sur le plan collectif dans les quartiers vulnérables et marginalisés et sur les façons d'y remédier. Il serait nécessaire de faire des recherches plus poussées pour comprendre les causes, la prévalence, l'ampleur et l'incidence de cette forme d'intimidation dans les quartiers à haut taux de criminalité et de violence. Les efforts visant à remédier à cette forme d'intimidation devront se fonder sur une profonde compréhension de cet enjeu complexe pour le quartier en question et être évalués en fonction de leurs effets sur la communauté, anticipés ou non.

Enfin, la majorité des recherches portent uniquement sur les problèmes entraînés pour le système de justice pénale, particulièrement en ce qui concerne la volonté des résidents à coopérer avec la police et à lui signaler les incidents, et peu d'attention a été portée sur les effets de l'intimidation et de la peur sur la qualité de vie des résidents des quartiers marginalisés. Pourtant, la qualité de vie est essentielle tant pour les fournisseurs de service et les travailleurs communautaires que pour les résidents. Pour plusieurs intervenants touchés par cette question, le « succès » dans la lutte contre l'intimidation sur le plan collectif pourrait revêtir un sens différent. Les futures recherches et initiatives devraient donc bien traduire les résultats attendus : qu'est-ce qui doit changer? Les efforts devraient-ils principalement, voire uniquement se concentrer sur les signalements à la police? Ou y a-t-il d'autres façons plus durables de répondre aux besoins des résidents et, ultimement, d'améliorer la qualité de vie des groupes vulnérables et marginalisés touchés par l'intimidation sur le plan collectif?



## **Crime Prevention Ottawa**

Partners for a safer community

110 Laurier Avenue West, Ottawa, ON K1P 1J1

Tel: 613 580 2424, ext. 22454 Fax: 613 580 2593

## Prévention du Crime Ottawa

Ensemble vers une communauté plus sécuritaire

110, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél.: 613 580 2424, poste 22454

